



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**DECISION N° 1506 /D/PAK/DG/DMA/2024 DU 17 MAI 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°017/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 19 MARS 2024 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE R+5 A USAGE DE BUREAUX POUR LE PERSONNEL
DU PORT DE KRIBI.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;
- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du



Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du PAK formulée lors de sa session tenue le 29 AVR 2024 ;

Considérant l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0050/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 16 mai 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°017/AONO/PAK/CIPM/2024 du 19 mars 2024 pour les travaux de construction d'un immeuble R+5 à usage de bureaux pour le personnel au port de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Travaux de construction d'un immeuble R+5 à usage de bureaux pour le personnel du port de Kribi	BUNS SARL BP : 1130 Yaoundé ; Email: société.buns@yahoo.com ; Tel : 233 315 275	Sept milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-cinq (7 599 583 435)	Trente-six (36) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. *me*

Fait à Kribi, le 17 MAI 2024

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



Patrice Melom